

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120510-2012\_B173-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2012  
Date de réception préfecture : 16/05/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 MAI 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B173**

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Etude pour la réhabilitation du Foyer Club des Jeunes Travailleurs - Aix-en-Provence - Association ALJEPA**

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyoubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 10 MAI 2012**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire-  
Etude pour la réhabilitation du Foyer Club des Jeunes Travailleurs – Aix-  
en-Provence – Association ALJEPA  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'Association pour le Logement des Jeunes en Pays d'Aix (ALJEPA) sollicite le soutien de la CPA à hauteur de 15 000 € pour la réalisation d'une étude préopérationnelle relative à la réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs situé aux Milles.

**Exposé des motifs :**

L'association ALJEPA (anciennement Foyer Club des Jeunes Travailleurs, FCJT) a réalisé d'importants travaux de réhabilitation de l'aile Nord du bâtiment qu'elle possède sur la zone d'activités des Milles.

Les travaux d'amélioration ont permis de :

- créer des chambres plus grandes avec sanitaires individuels,
- transformer les locaux sanitaires collectifs en logements,
- réaliser des travaux de mise aux normes (électricité, plomberie,...) et d'embellissement,
- mettre en sécurité les ascenseurs.

La CPA, dans le cadre des financements accordés au titre de la réhabilitation a octroyé deux subventions au FCJT d'un montant total de 80 621 € pour 841 000€ de travaux.

Dés 2007, le projet de réhabilitation de l'aile Sud a été annoncé par l'association Foyer Club des Jeunes Travailleurs.

Il concernerait 136 chambres dont 8 doubles (= 144 lits), un espace collectif et une salle de restauration. Compte tenu du volume des travaux envisagés, la Commission Habitat et Politique de la Ville du 10 mai 2006 a souhaité l'intervention d'un bureau d'étude afin d'analyser la structure du bâtiment et la faisabilité du futur projet, cette étude permettant une meilleure garantie des travaux entrepris, un phasage optimisé, et une programmation fiabilisée.

Cette position a été confirmée dans la délibération n°2007- A362, en date du 19 octobre 2007, sur la base d'un montant prévisionnel d'étude de 4,25% d'une estimation globale des travaux évaluée à 2M€ HT.

Aujourd'hui, l'Association demande le soutien financier de la CPA pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre qui sera effectuée par un cabinet spécialisé dans la réhabilitation des foyers, recommandé par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (UNRHAI). La mission devra répondre aux points suivants :

- Faisabilité,
- Estimation des coûts,
- Planification des travaux,
- Prise en compte des énergies nouvelles.

La proposition de maîtrise d'œuvre faite par le cabinet CFL architecture pour un montant de 30 000 € HT a été retenue par ALJEPA.

Conformément à la demande de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 30 juin 2010, ALJEPA a sollicité d'autres financeurs pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre:

Conseil Général des Bouches-du-Rhône	10 000 €
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement	5 000 €
CPA	15 000 €
<b><u>TOTAL H.T.</u></b>	<b><u>30 000 €</u></b>
ALJEPA (montant TVA à 7%)	2 100 €
<b><u>TOTAL TTC</u></b>	<b><u>32 100 €</u></b>

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 19 avril 2012;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **15 000 €** à L'Association pour le Logement des Jeunes en Pays d'Aix (ALJEPA)

**DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale

**DIRE** que cette subvention sera versée après réalisation de l'étude, sur présentation de justificatifs de paiement.

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Etude pour la réhabilitation du Foyer Club des Jeunes Travailleurs - Aix-en-Provence - Association ALJEPA**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



16 MAI 2012